

ADMINISTRATION

Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 27 octobre 2020 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes à M. Marc-Henri LAZAR

NOR : MTRZ2030498A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 16 août 2016 portant nomination de M. Marc-Henri LAZAR sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} novembre 2020 ;

Le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône ayant été informé,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Marc-Henri LAZAR, directeur du travail hors classe, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, responsable du pôle « politique du travail », est chargé de l'intérim de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Fait le 27 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la secrétaire générale des ministères
économiques et financiers :
La secrétaire générale adjointe,
MYLÈNE ORANGE-LOUBOUTIN

Pour la ministre et par délégation :
Pour le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales :
Le secrétaire général adjoint,
JEAN-MARTIN DELORME